



24 janvier 2026. Montboucher. Cérémonie des vœux

24 janvier 2026. Montboucher. Cérémonie des vœux

LA MONTAGNE

Des vœux entre bilan et futures élections

Par notre correspondant à : Montboucher

Publié le 29 janvier 2026 à 07h13



Le maire et le sénateur encadrent une partie des conseillers. © Droits réservés



24 janvier 2026. Montboucher. Cérémonie des vœux

Marc Ferrand et son conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population, samedi, accompagnés par le sénateur Lozach. Dans un contexte pré-électoral, le maire s'est contenté de dresser un bilan technique des réalisations récentes. Accès handicapé à la salle des fêtes et à l'école, réhabilitation partielle de la toiture de l'église (abside et appentis) et installation d'une chaudière à pellets, autant de travaux dont l'objectif était d'une part de répondre aux exigences réglementaires, d'autre part de mettre le patrimoine historique hors d'eau et enfin de réaliser des économies tout en diminuant l'empreinte carbone.

Explications électorales techniques

Le maire a expliqué les tenants et aboutissants des arcanes de cette élection municipale dont le scrutin revêt cette année des dispositions particulières pour le moins inhabituelles pour les communes de moins de 1.000 habitants. Des listes de 9 à 13 candidats (selon les cas) avec parité obligatoire et alternance entre femme et homme et surtout sans panachage (on ne raye plus). La liste arrivée en tête aura nécessairement un nombre d'élus supérieur puisque bénéficiant de la « prime majoritaire ». Le reste des conseillers sera réparti entre les listes suivant des règles proportionnelles.